



A . S . A. INGRES

ECURIE DU CHASSELAS

4eme RALLYE RÉGIONAL VHC du CHASSELAS

21 et 22 septembre 2024

Règlement Particulier

EPREUVE DE DOUBLURE

Le présent règlement particulier du 4eme rallye régional du Chasselas VHC complète :

- Le règlement particulier des rallyes FFSA 2024
- Les règles spécifiques rallye VHC 2024
- Le règlement particulier du 35eme rallye du chasselas (moderne)

ARTICLE – 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile INGRES (organisateur administratif) organise en doublure du le 35^{ème} RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS une épreuve régionale dénommée : 4eme Rallye du Chasselas VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées n° R28 en date du 25/04 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° R151 en date du 25/04/24

Comité d'organisation

Idem au règlement particulier du 35eme rallye régional du chasselas (moderne)

Organisateur Technique

Ecurie du chasselas, Julie PLUVINAGE, Cabinet DRB 150 rue des frères Montgolfier 82000 MONTAUBAN

1.1P. Officiels

		N° licence	Code ASA
Président du Collège :	M. Franck DELSANTO	3166	0914
Membres du Collège :	M. Jean GUITARD	23307	0909
	M. Carine ROUANET	298583	0903
Directeur de Course :	M. Guillaume FAYET	162390	0904
Directeurs de Course Adjoints :	Mme Brigitte MARTY	136694	0903
	M. Claude NOLLEVAL	179635	0908
Médecin Chef :	Docteur Mohamed EL RAKAAWI	149435	0910
Commissaire Technique Responsable :	M. André FOURMENT	6222	0907
Commissaires techniques :	M. Marcel CERDAN	19463	0815
	M. Michel ALGANS	299446	0903
	M. Christophe NATEWAJKO	43054	0806
	M. Simon NUNES DA SILVA	297654	0901
C.S. Chargés des relations avec les concurrents	M. Jacques JONQUIERES	9859	0905
	M. Stéphane ROUANET	296840	0903
Chargé des relations avec la presse :	M. David GARRIGUES	139893	0901
C.S. Chargé de la vérification de la publicité :	M. Yves ESCLOUPE	76046	0903
Chargée de l'accueil concurrent :	Mme Julie PLUVINAGE	122021	0903

1.2P. Vérifications

Idem au règlement particulier du 35eme rallye régional du chasselas (moderne)

ARTICLE – 2P. ASSURANCES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Identique au règlement particulier du 34eme rallye régional du chasselas (moderne)

ARTICLE – 3P. CONCURRENTS et PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3eme Rallye du Chasselas VHC doit adresser sa demande d'engagement, dûment complétée avant le : **dimanche 15 septembre à minuit.**

La demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur <https://engagement.ffsa.org>

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du bulletin rempli ainsi que du règlement des droits d'engagement par chèque à l'ordre de l'écurie du chasselas : *Mme Julie PLUVINAGE Cabinet DRB 150 rue des frères Montgolfier 82000 MONTAUBAN*

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **10** voitures maximum.

3.1.11.1P. *Les droits d'engagements sont fixés :*

Avec la publicité facultative des organisateurs : **200 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **400€**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « L'Ecurie du Chasselas ».

ARTICLE – 4P. VOITURES et ÉQUIPEMENTS

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

L'assistance sera autorisée **uniquement dans le parc d'assistance situé Parking Dérocade (marché gare) accessible à partir du samedi 21 septembre à 8h00.** Toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.1 Parc D'assistance

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE – 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur

ARTICLE – 6P. SITES et INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Identique au règlement particulier du 35eme rallye régional du chasselas (moderne)

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.5

***Les reconnaissances auront lieu uniquement
et le SAMEDI 21 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.***

Le nombre de PASSAGES en RECONNAISSANCE est limité à 3 au MAXIMUM.

Afin de respecter la sécurité et le repos des riverains, **des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.**

Des numéros d'identifications seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

Des piquets seront mis place le samedi 21 septembre au matin sur les accotements de la route afin de la préserver.

Tout essai privé, même avec l'accord des communes traversées, est INTERDIT sur le département dans les deux semaines qui précèdent l'épreuve.

ARTICLE – 7P. DÉROULEMENT du RALLYE

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : Chasuble orange

Chef de Poste : Chasuble orange rayé de noir

Le rallye VHC passe dans les ES avant le rallye moderne.

ARTICLE – 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE – 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

Les temps seront pris au dixième.

ARTICLE – 10P. PRIX

Coupes

Une coupe sera distribuée au minimum, aux 3 premiers du scratch, à chaque premier de Groupe et à chaque premier de Classe.

Les commissaires seront récompensés.

Les prix suivants seront distribués par tirage au sort parmi les équipages inscrit sur la liste des autorisés à prendre le départ :

1 engagement 2025 offert par Bordanova Sport Classic

Les concurrents tirés au sort devront se présenter à la remise pour bénéficier de leur prix.

Les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le :

Dimanche 22 septembre 2024 à 17 h 30– salle des fêtes de Confluence.